

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Séverine De Laveleye, *Présidente* ;
Stéphane Roberti, *Bourgmestre* ;
Charles Spapens, Mariam El Hamidine, Ahmed Ouartassi, Alain Mugabo Mukunzi, Françoise Père,
Maud De Ridder, Saïd Tahri, Fatima El Omari, Esmeralda Van den Bosch, *Échevin(e)s* ;
Marc-Jean Ghysels, Marc Loewenstein, Nadia El Yousfi, Laurent Hacken, Magali Plovie, Alitia
Angeli, Evelyne Huytebroeck, Denis Stokkink, David Liberman, Dominique Goldberg, Cédric Pierre,
Stéphanie Koplowicz, Simon De Beer, Isabelle Lukebamoko-Maduda, Anne Noémie Rakovsky,
Catherine Suzanne Jacqueline Beauthier, Fatima Abbach, Caroline Dupont, Christophe Borcy,
Valérie Michaux, Mustapha Al Masude, Samir Ahrouch, Xavier Joseph Jean-Marie Jans, Michael
Francis Van Vlasselaer, *Conseillers communaux* ;
Betty Moens, *Secrétaire communale*.

Excusés

Nabil Boukili, Alexander Frank Paul Billiet, *Conseillers communaux*.

Séance du 26.02.19

#Objet : Motion pour le maintien des boîtes rouges et une amélioration du service universel de bpost (à la demande de Madame Koplowicz, conseillère communale).#

Séance publique

ORGANISATION

Secrétariat

Motion pour le maintien des boîtes rouges et une amélioration du service universel de bpost

bpost a annoncé fin 2018 la suppression de 3000 boîtes rouges dans toute la Belgique.

Dans la Région de Bruxelles-capitale, 252 boîtes rouges disparaîtront, dont 10 à Forest :

AVENUE ALEXANDRE BERTRAND 50, 1190 VORST / FOREST

AVENUE BRUGMANN 119-121, 1190 VORST / FOREST

AVENUE CLÉMENTINE 24, 1190 VORST / FOREST

AVENUE DE MONTE CARLO 94, 1190 VORST / FOREST

AVENUE DU DOMAINE 167-169, 1190 VORST / FOREST

AVENUE KERSBEEK 209, 1190 VORST / FOREST

DRÈVE DES FUTAILLES 25, 1190 VORST / FOREST

RUE BERKENDAEL 88, 1190 VORST / FOREST

RUE JEAN-BAPTISTE VANPÉ 63, 1190 VORST / FOREST

RUE SAINT-DENIS 282-284, 1190 VORST / FOREST

Cela représente plus d'un tiers des boîtes forestoises.

Cette mesure impactera directement les citoyen.e.s, à commencer par les publics les plus fragilisés. Il s'agit de plusieurs milliers de lettres qui, chaque jour, ne pourront plus être déposées dans leur boîte habituelle. Il faudra pour cela aller plus loin.

Or, poster son courrier reste une absolue nécessité. Comment feront demain les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, si la boîte rouge au coin de leur rue disparaît ?

Cette mesure va par ailleurs à l'encontre du principe de relocalisation de l'économie, si important sur le plan écologique.

Enfin, elle impactera l'emploi chez bpost, alors que le personnel ne cesse déjà de diminuer depuis 20 ans, et que l'entreprise réalise pourtant de très beaux bénéfices.

Plusieurs communes ont déjà réagi suite à l'annonce de suppression de boîtes rouges sur leur territoire.

C'est pourquoi nous proposons que le Conseil communal adopte la motion suivante :

"Vu le rôle social de premier plan joué par bpost ;

Vu l'importance de développer des infrastructures publiques de proximité, notamment pour des raisons écologiques ;

Vu les dommages que la diminution des boîtes rouges causeraient, en particulier pour les populations les plus fragilisées ;

Vu les besoins en termes d'emploi ;

Considérant les bénéfices réalisés par bpost pour l'année 2018 ;

Considérant le fait que bpost demeure une entreprise publique contrôlée à 51 % par l'Etat belge ;

Considérant l'absence de concertation avec les pouvoirs locaux, pourtant directement concernés,

La commune de Forest déclare :

S'opposer à la diminution du nombre de boîtes rouges par bpost sur son territoire;

Être solidaires avec les autres communes victime d'une diminution des boîtes rouges;

Vouloir un service postal public fort, moderne et efficace, dans l'intérêt de ses habitants."

De transmettre la présente décision aux ministres de l'Intérieur, au ministre de la poste et au Directeur général de la poste.

35 votants : 24 votes positifs, 11 abstentions.

Par le Collège :

La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

Betty Moens

Stéphane Roberti